

Madame Leclercq Echevine,

Messieurs les Echevins Chaïbaï, Desgain et Goffart,

Madame Van Yperzeele Cheffe de Cabinet

Madame De Nizza, Attachée de Cabinet,

Messieurs les Chefs de cabinet, Blanchart, Oubella, Cimino et Van Reybroeck,

Pour information : Monsieur Laurent Chef de Cabinet de Monsieur Magnette.

Compte rendu de la réunion de quartier tenue au tennis club de Loverval Gerpennes le 18-03-2019, relative au projet d'installation d'une bulle couvrant 3 terrains du club de tennis Astrid au Centre Social de Marcinelle.

Présents comme orateurs : Madame Corona (représentante des quartiers de Loverval), Monsieur Busine (Bourgmestre de Gerpennes), Messieurs De Raeve (Président des ASBL du club de L'Astrid et du Tournoi Astrid Bowl), Eddial Yacine (auteur du projet et employé chez Décathlon).

Les informations ont été collectées et croisées par 3 riverains présents à la réunion, relues par 4 d'entre eux, avant l'envoi par mail à vous tous. **En bleu nos commentaires.**

Ce 18-03 était la première réunion des riverains pratiquement 10 mois après la publication de l'article de la nouvelle gazette et 4 mois après la clôture de l'avis d'enquête publique.

1. Informations majeures communiquées :

1.1 La ville de Charleroi n'est plus sollicitée pour le financement des 25% non couverts par Infrasports. Ces 25% seront financés sur **fonds privés**.

Commentaire : Voilà une première très bonne nouvelle en commençant la réunion mais pourquoi la ville de Charleroi n'est-elle plus sollicitée ? Il est encore trop tôt pour que j'y réponde par écrit mais certains riverains ont la réponse !!!

RELEXION POUR LES SERVICES JURIDIQUES DE LA VILLE SON CONSEIL COMMUNAL ET L'ASTRID :
Je ne suis pas juriste MAIS avec les capitaux privés de 25% qui rentreront dans le financement de la bulle, n'est-il pas urgent d'introduire auprès de la ville de Charleroi une demande de modification de la convention. Le club est lié à la ville pour une nouvelle durée de 20 ans (voir le point 49 passé au conseil communal le 13-04-2018). Un avenant ne devrait-il préciser quelle sera l'ASBL concernée par les 25% d'actifs privés, la liste des membres représentant ces 25%, les montants engagés..... ? Après le vote ou pas au conseil communal de Charleroi la nouvelle convention, et ses avenants, ne devront-ils pas être enregistrés conformément à la législation ? Que prévoit le code juridique pour les ASBL dans le cas qui nous concerne ici?

1.2 La commune de Gerpennes et son comité CCATM ont répondu favorablement à la demande de la ville de Charleroi, d'installer une bulle.

Décision prise déjà en 12-2018 mais non divulguée. Décision politique logique de Monsieur Busine bourgmestre de Gerpennes : la ville Charleroi veut une bulle, sa demande est donc satisfaite. Mais, pourquoi alors une réponse négative pour le projet Balériaux (construction d'appartements à 100 mètres de la bulle) et 30% moins volumineux.

1.3 Suite à l'avis d'enquête publique 14 propriétaires ont envoyé un courrier à la commune de Gerpennes. Ces 14 courriers étaient joints aux documents remis au fonctionnaire de la région wallonne.

Commentaire : Ces 14 courriers représentent +/- 60 % des propriétés impactées dans un rayon de +/- 200M, ce qui est REMARQUABLE. Cette mobilisation se justifie par le fait que la bulle représente un gros problème puisqu'elle fait perdre 5 à 10 % de la valeur immobilière des biens et autres nuisances qui sont détaillées ci-dessous.

1.4 Le fonctionnaire de la région Wallonne a envoyé le 18-03-2019 une réponse favorable moyennant quelques aménagements et autres (couleur de la bulle, acrotères, respect de la norme de bruit....).

De nombreux arguments listés par les 14 riverains n'étaient pas de la compétence du fonctionnaire de la RW. Pour le mot acrotère, définition du dictionnaire : Dans l'architecture classique, grecque et romaine antique, les acrotères sont des socles soutenant des ornements, disposés au sommet ou sur les deux extrémités d'un fronton. Par extension, les acrotères désignent les ornements eux-mêmes. J'aurai appris un nouveau mot.

2. Informations de Monsieur De Raeve :

2.1 : Le projet consiste à couvrir 3 terrains les 6 mois de la mauvaise saison (01-10 au 31-03).

2.2 : Deux ASBL sont actives à l'Astrid au Centre Social de délasserment, une pour le club et une qui gère l'organisation du tournoi juniors de L'Astrid Bowl.

2.3 Au niveau financier, le club est dans une situation difficile voire catastrophique, **48 joueurs sont inscrits MAIS aucun jeune**. Si le club ne se relance pas avec l'apport de nouveaux joueurs et des jeunes à travers une école (à créer), le club sera mort. La bulle est donc une question de survie.

PS : **En 2019 le club Astrid est donc une coquille vide.** Il y avait encore plus de **150 joueurs en 2015**. **Comment en est-on arrivé là ? En moins de 5 ans, ses joueurs passent de 150 à 48, un nombre divisé par 3.** Un voisin, ancien joueur, complète les chiffres : lorsque le Centre SOCIAL de Délasserment gérait les terrains 4 à 6 et l'Astrid les terrains 1 à 3... plus de **500** joueurs inscrits. Le Centre SOCIAL a cédé ses 3 terrains ensuite à l'Astrid qui devenait responsable de l'ensemble (plus de souvenir de la date). Il y avait encore **260** joueurs, il y a moins de 10 années. Nous pouvons affirmer que **la situation aujourd'hui ressemble à une faillite organisée et ordonnée, principalement pendant les 4 dernières années. N'est-ce pas une question qui demande réflexion et réponse des autorités compétentes de la ville de Charleroi et d'Infrasports ?**

A la réunion de quartier du 18-03, j'ai annoncé avoir contacté et regardé les sites web des clubs des environs pour obtenir des informations. Pour l'Astrid du Centre Social de Marcinelle le site Web est complètement abandonné depuis 2014. La dernière information mise en ligne était le listing 2015 des joueurs et joueuses (+ de 150 noms).

Détail piquant : Depuis la réunion du 18-03 **le site Web est supprimé, quelle belle image de transparence donnée par ce club !!**

Pour information : le nombre de joueurs en fédération Wallonie-Brx était de 84.281 en 2018 chiffre stable depuis des années, il est aussi en légère progression aux clubs de **Gosselies et de Gilly (Clubs qui dépendent de la ville de Charleroi)**.

Situation de ces 2 clubs : Pour **Gilly (presque 200 joueurs, en croissance)**, un dossier est introduit depuis plusieurs années pour couvrir 2 terrains (par bâche soutenue par une charpente ?) ce dossier est connu de Monsieur Chaïbaï (nouvel échevin des sports à la ville de Charleroi).

Pour le modeste club de **Gosselies** et ses **+/- 100 joueurs**, il n'y a aucune prétention à revendiquer une couverture, pour leurs joueurs, l'hiver il y a un accord avec les clubs la Kalypso et l'Excelsoir J'oubliais, ce club me demande de faire passer le message suivant : tous les piquets qui supportent

les clôtures entourant les terrains ont leur pied « pourri » dans le béton. Une réparation en urgence serait souhaitée, merci.

3. Informations de Monsieur Eddial Yacine.

3.1 : Monsieur Eddial Yacine se chargera de rechercher des fonds de financement **privés** pour les 25% du montant du projet. C'est une information nouvelle et importante pour nous.

25% sauvés pour les finances publiques et particulièrement pour Charleroi.

3.2 : Le niveau de bruit de la soufflerie 30db à 5m, ce niveau de bruit est bas. La soufflerie fera circuler de l'air en continu, elle sera installée dans un caisson insonorisé.

Effectivement, 30 db c'est bas, tellement bas **que je n'y crois pas.**

Explications techniques que nous n'avons pas reçues lors de la réunion : La soufflerie est entraînée par un moteur électrique (quelle est sa puissance 50KW -75KW ou plus ? les sous-stations électriques seront-elles à renforcer? La sous- station de 250KVA qui se trouve sur notre propriété, n'est certainement pas dimensionnée pour fournir la puissance électrique nécessaire à la bulle.

Lors d'une coupure électrique, pour que la bulle reste déployée et ne se « dégonfle » pas (la pression interne de la bulle régulée doit toujours être supérieure à la pression atmosphérique du moment, de combien ??), un groupe de secours est requis. Ce groupe est composé, sans doute, d'un moteur diesel qui entraînera un alternateur dimensionné évidemment pour alimenter le moteur électrique et sa soufflerie. Quel est le niveau de bruit supplémentaire en ajoutant le moteur diesel ? Voilà pour la soufflerie des informations que nous attendions et que nous n'avons pas.

3.3 : Pour le chauffage de la bulle, il y aura un delta de T° de 4°C entre la T° extérieure et intérieure de la bulle. La Chaudière sera au mazout, suite à l'intervention d'un riverain, il y aura un examen afin de savoir si le gaz peut être retenu?

Ce delta de T° de 4° C signifie que par une T° extérieure de 0°C à l'intérieur de la bulle, il y aura 4°C. **Quelle est la T° dite de confort à l'intérieur de la bulle ?** Nous n'avons pas reçu d'information, j'ai remis à Monsieur Eddial Yacine un article du journal «la Meuse» daté du 05-02 nous informant que la consommation de la nouvelle bulle (en 02-2017) couvrant les 3 terrains de tennis de Waremme est **de +/- 20000 litres pour 6 mois**. Ces consommations sont globalement confirmées par d'autres sources d'infos.

Le choix du gaz naturel, qui passe à la rue du Tunnel, à quelques dizaines de mètres de la bulle, est plus respectueux pour l'environnement que le mazout : le gaz DOIT DONC ETRE IMPOSE par Charleroi propriétaire des lieux, pour mémoire : le gaz naturel est la source d'énergie utilisée à la piscine. **La ville est engagée dans le plan Youth for Climate. Avec Monsieur Desgain elle a un échevin en charge de la transition énergétique. Monsieur Desgain DOIT refuser que cette chaudière brûle du diesel pendant 25 ans, c'est l'occasion pour la ville de montrer sa volonté de changement.**

Sur le plan d'ensemble de l'IGRETEC **l'implantation de la cuve à mazout de 2400L est irresponsable**, elle se trouve à quelques mètres du ruisseau des Haies, les camions citerne ne pourront la remplir : les murs qui canalisent la décharge du grand lac sont instables, de nombreux moellons sont descellés. **Il y a des risques majeurs de pollution et d'accidents.**

Pour clore l'aspect chaudière : quelle sera sa puissance pour réchauffer un volume de 10000M3, **500 à 1000 KW** ?? Quelle sera la hauteur de la cheminée qui rejettera les fumées ?? Quid des fumées qui stagneront par absence de vent et lors d'inversion des T° ? Quel sera le niveau de bruit additionnel de la chaudière en fonctionnement.... 50DB ??? **Rien de rien à l'image du dossier technique joint à l'avis d'enquête publique.....**

3.4 : Pour Monsieur Eddial Yaccine, les clubs de tennis sont demandeurs de bulles suite à la fermeture des terrains du Palais des Expositions et du club de l'Ermitage Mambourg, soit pour ce dernier club 11 terrains dont 4 couverts (faillite?).

Des contacts que j'ai eus avec les clubs ayant des terrains couverts, dans un rayon de 7 km, à savoir : les clubs du Bois du Prince, la Kalypso, le Bertransart, l'Excelsior, le Montagnard , 18 terrains couverts sont disponibles et dans quelques mois, on pourra ajouter 2 terrains pour Mont-Sur-Marchienne. Le secrétaire de ce club m'a informé que leur dossier était à la signature de la Ministre De Bue.

Pour le club de Gilly (presque 200 joueurs), la demande d'une bâche sur charpente couvrant 2 terrains est lancée il y a déjà longtemps, le dossier suit son cours. Il y a peu de temps Monsieur Chaïbaï a reçu le comité de Gilly. Pour le modeste club de Gosselies et ses +/- 100 joueurs, il n'y a aucune prétention à revendiquer une couverture, il a un accord avec la Kalypso et l'Excelsior pour que leurs 100 membres l'hiver puissent y jouer. Du bon sens NON ?

Il en ressort que pour l'hiver prochain, on peut raisonnablement penser que **20 terrains couverts seront disponibles.**

Pour les plannings d'occupation (certains sont en ligne et peuvent être consultés). **Excepté**, au Bois du Prince qui avec ses 500 membres a un planning d'occupation bien rempli, les autres clubs ont de très nombreuses heures disponibles. Pour être complet, il faut signaler qu'entre 18 et 20H les plannings montrent des occupations partout de 80 à 100%. Globalement **Il n'y a donc pas pénurie.**

Un responsable de club m'a informé être préoccupé par la montée en puissance chez les jeunes, par le Paddle - tennis. Attention demain les bulles et autres couvertures avec charpente risquent d'être trop nombreuses. Charleroi avec ses piscines a déjà une expérience douloureuse. Si une bulle est nécessaire, je pense que cela devrait être ici à la piscine du Centre Social de Délassement.

Il ne faut pas oublier que d'autres clubs situés dans la région, Châtelet, Fleurus, Farciennes , dans un rayon un peu éloigné ont aussi de nombreux terrains couverts.

4. Autres informations -Questions diverses aussi posées :

4.1 : Pourquoi ne pas installer une bulle ou autre couverture pour un club qui a un dossier pendant qui a un nombre de membres bien plus significatif (Gilly près de 200 joueurs et en croissance par exemple) que les 48 membres du club Astrid?

4.2 : Si le projet devrait prendre forme pourquoi imposer un mur de toile haut de +/-11 m à quelques dizaines de mètres des premières habitations. Des aménagements mineurs semblent possibles d'après Monsieur Eddial Yaccine qui se dit sensible à ce que la bulle soit la moins dommageable pour les riverains.

4.3 : Quid du gardiennage ? Pour rappel le vandalisme dans le quartier. Monsieur Busine répond que la police veillera. Pendant une semaine, l'alarme du Lake Side a sonné, pratiquement sans discontinuer, alors que la police était informée.

4.4 : Je prends note que si la bulle couvrant 3 terrains n'est pas rentable « on peut toujours la déplacer autre part ». **Monsieur Busine** : Est-ce bien cela que nous avons compris (à quatre)???

4.5 : Info. de Mr Busine : Un recours par les riverains peut être introduit dans un délai de 30 jours.

4.6 : Il est évident qu'une réunion spécifique, riverains et les 2 représentants de l'Astrid, comme je l'avais demandé, aurait été plus «pertinente ».

4.8 : Les terrains sont situés en zone verte, pour l'installation de la bulle cette zone verte sera **déclassée.**

4.9 : D'autres types de bulles existent sur le marché (90% plus économes) pourquoi ne pas étudier ces conceptions (Aircover et autres à **3 peaux** plus économiques....) ?

4.10 : Il serait urgent qu'un chef de projet QUALIFIÉ et neutre reprenne ce dossier en main, examine sérieusement la partie technique, l'organigramme et l'organisation en charge pour gérer cette bulle, la rentabilité de l'investissement, son coût de 250000€ pour 50 joueurs soit 5000€ par joueur (**10 fois plus** qu'au Bois du Prince avec ses 500 joueurs seniors et jeunes), analyse les demandes et les offres de notre région. Quelles sont les banques qui accorderaient un prêt pour ce projet ?

4.11 : Quelle est la procédure une fois que les 2 avis (positifs) arriveront à la ville de Charleroi ?

4.12 : Comment faire confiance à l'ASBL du club qui a montré depuis plusieurs années ses lacunes dans sa gestion quotidienne à l'opposé de l'ASBL qui organise le tournoi juniors. Quelle a été l'utilisation du subside de 20000 € accordé par la ville de Charleroi en 2018 à une des deux ASBL de l'Astrid. Ce montant ne me pose pas problème, tous les clubs de la ville reçoivent des subsides mais pour que faire?

Conclusion : Je suis conscient de la longueur de ce compte rendu, il est inversement proportionnel aux réponses reçues, nous n'en sommes pas responsables et sachez que des questions restent encore en suspens !

Vigneron Gérard
Rue du Tunnel 76/4

6010 Couillet